ROYAUME DU MAROC
Agence pour l'Aménagement
du Site de la Lagune de
MARCHICA

المملكة المغربية
وكالة تهيئة موقع
بحيرة مارشيكا

La Directrice Générale
DECISION N° 02/AC/AASLM/2026

Nador, le ..... 24 NOV. 2026 .

DECISION

- **Vu** Le Dahir N° 01-10-144 du 03 Chaaban 1431 (16 juillet 2010) portant promulgation de la loi n° 25-10 relative à l'Aménagement et à la mise en valeur du Site de la Lagune de Marchica ;
- **Vu** Le Décret n° 2-10-250 du 29 chaabane 1431 (11 août 2010) pris pour l'application de la loi n° 25-10 relative à l'aménagement et à la mise en valeur du site de la lagune de Marchica ;
- **Vu** La Circulaire du Chef du Gouvernement n° 07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- **Vu** Le Statut régissant le personnel de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, et notamment les dispositions relatives au recrutement ;
- **Vu** L'Organigramme de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica ;
- **Vu** Les pouvoirs de la Directrice Générale ;
- **Vu** Les Nécessités de service.

DECIDE

ARTICLE I :

L'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica (AASLM), établissement public en charge de la planification, de l'aménagement, du développement urbain et de la valorisation durable du Site de la Lagune de Marchica, lance un appel à candidature pour le **poste suivant** :

1. **Directeur du Pôle Finances et Ressources**

ARTICLE II :

L'appel à candidature est ouvert aux cadres en activité qu'ils soient statutaires, détachés ou contractuels de l'AASLM et de ses filiales, ainsi qu'aux agents des administrations publiques ou privées.

ARTICLE III :

Les missions et les attributions relatives à ce poste, ainsi que les compétences exigées sont décrites dans **la fiche de poste** ci-jointe

ARTICLE IV :

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Madame la Directrice Générale de l'AASLM ;
- Dossier de candidature (**Formulaire à remplir**) ;
- Un curriculum Vitae (CV) détaillé indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme (baccalauréat compris). **Les diplômes doivent être délivrés par des établissements nationaux mandatés conformément à la réglementation en vigueur. Une équivalence du diplôme est exigée en cas où le diplôme est délivré par un établissement privé ou étranger accompagné de la copie du bulletin officiel ;**
- Une copie certifiée conforme à l'original de la CIN ;

- Projet de plan d'action et méthodologie de travail proposé par le candidat pour le poste concerné.

ARTICLE V :

Une fois scanné en format PDF, le dossier de candidature doit être **envoyé seulement et obligatoirement par voie électronique :**

- Adresse électronique : ifcar.aaslm@gmail.com
- Date limite : ....09 DEC. 2026..... à 15h (date incluse)

Tout dossier de candidature incomplet ou reçu hors délais ne sera pas pris en considération.

Chaque candidat est tenu de présenter son projet de plan d'action relatif au poste pour lequel il a postulé.

Les candidats répondant aux critères requis seront convoqués pour l'entretien d'évaluation, qui portera sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au poste à pourvoir.

ARTICLE VI:

Une commission désignée par la Directrice Générale de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica se chargera d'examiner les candidatures, de mener les entretiens d'évaluation des candidats et de délibérer à l'issue de ces entretiens.

ARTICLE VII :

La présente décision ainsi que les résultats de l'entretien de sélection seront affichées dans les locaux de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica et publiés sur :

- le site de l'Agence : www.agencemarchica.gov.ma ;
- le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma.

